

## BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR

CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
(CELINE)

*Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions*

Avenue des Arts 10-11, 1210 Bruxelles

tel: 02/227.57.02 - fax: 02/227.56.99

Site internet : <http://www.irceline.be>

VLAAMSE  
MILIEUMAATSCHAPPIJ

 Vlaanderen  
is milieu



**Air @ Climat**  
agence wallonne de l'air & du climat

**Mardi 6 décembre, 10H00**

## BULLETIN D'INFORMATION PARTICULES FINES

Dépassement du **seuil d'information** pour les particules fines.

### SITUATION ACTUELLE

Aujourd'hui, des concentrations élevées de particules fines ( $PM_{10}$ ) sont mesurées dans l'air ambiant.

La concentration de  $PM_{10}$  moyenne sur les dernières 24 heures a dépassé le seuil de  $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$  dans les trois Régions. La concentration moyenne sur 24h mesurée était à 9h00 de  $59 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en Flandre (valeur moyenne),  $52 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en Wallonie (valeur moyenne) et  $56 \mu\text{g}/\text{m}^3$  à Bruxelles (valeur moyenne).

Les  $PM_{10}$  regroupent toutes les particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres.  $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$  est le seuil à partir duquel la population est informée dans les trois Régions.

### SITUATION DES PROCHAINS JOURS

En raison des conditions météorologiques défavorables et de l'accumulation des polluants, les concentrations de particules fines dans l'air vont rester élevées ce mardi 6 décembre. En effet, la présence d'une inversion thermique et du vent faible à très faible entraîneront une dispersion peu efficace des polluants.

À partir du mercredi 7 décembre, un vent plus fort assurera une meilleure dispersion des polluants et les concentrations de  $PM_{10}$  diminueront en soirée.

À partir du jeudi 8 décembre, on ne prévoit plus de dépassement du seuil d'information.

**En raison de la situation météorologique défavorable pour les prochaines 24h et du risque élevé de dépassement du seuil de  $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$  pendant encore au moins 24h, la population est informée.**

### RECOMMANDATIONS EN CAS DE DÉPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION

**Pour plus d'information sur les recommandations spécifiques dans les Régions, veuillez vous référer aux communications régionales (voir sites web et personnes de contact ci-dessous).**

## EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ ET PRÉCAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations de polluants dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les **symptômes** suivants peuvent être observés :

- la diminution des fonctions respiratoires ;
- une augmentation des maladies respiratoires (bronchites, ...) ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques ou souffrant de problèmes respiratoires chroniques.

Pour les **personnes exposées à un niveau de risque plus élevé** :

- les personnes souffrant de problèmes respiratoires et cardiaques,
- les asthmatiques,
- les personnes âgées et les très jeunes enfants,

il est particulièrement conseillé, dans les zones exposées à des concentrations élevées en polluants, de ne pas réaliser d'exercice physique intense et/ou prolongé (comme le jogging par exemple). **En cas de nécessité, il ne faut pas hésiter à prendre un avis médical.**

En raison de leur très faible dimension (diamètre au moins 5 fois inférieur à l'épaisseur d'un cheveu), les particules se répandent aisément dans tous les environnements. Pour cette raison, les habitations ne constituent pas un rempart contre les concentrations élevées en particules fines venant de l'extérieur.

## PLUS D'INFORMATION CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS PAR RÉGION et PERSONNES DE CONTACT

### **En Flandre:**

- Vlaamse Milieumaatschappij (VMM): Madame Katrien Smet – tél. : 053/726.573 – GSM: 0473/99.28.70
- <http://www.vmm.be>

### **À Bruxelles:**

- Consultez le pollumètre, mis à jour toutes les heures : <http://www.qualitedelair.brussels>
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement : [info@environnement.brussels](mailto:info@environnement.brussels) ou 02/775.75.75
- Cabinet de la Ministre C. Fremault : M. Adel LASSOULI – [alassouli@gov.brussels](mailto:alassouli@gov.brussels) – 02/508.79.19 – 0498/91.84.50.

### **En Wallonie:**

- Cabinet du Ministre C. Di Antonio : Madame Marie Minet (porte-parole), GSM : 0479/88.84.75
- <http://www.awac.be/>

### **CELINE:**

- FR : M. Thierry de Vos tél : 02/227.57.04 ou 02/227.57.02 – GSM : 0499/54.28.85
- NL : M. Frans Fierens tel. : 02/227.56.71 – GSM: 0494/62.91.40
- <http://www.irceline.be> (aussi pour inscription à la liste de diffusion par e-mail)